

SPREC

24/12/2024

CAHIER D'ACTEURS DU SYNDICAT PROFESSIONNEL POUR LE RÉEMPLOI DE MATÉRIAUX DANS LA CONSTRUCTION (SPREC) DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION RELATIVE AU TROISIÈME PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PNACC)

I - Présentation du SPREC

Le Syndicat Professionnel pour le Réemploi de matériaux dans la Construction s'est donné pour mission de rassembler les acteurs du réemploi et de défendre la transition du secteur du bâtiment vers un modèle bas carbone et économe en ressources en promouvant les impacts positifs du réemploi dans leurs dimensions environnementales, socio-économiques et culturelles.

L'adaptation au changement climatique demande des actions préventives mais aussi des actions parallèles pour limiter l'augmentation de la température à la surface de la terre.

Les démarches de réemploi et d'économie circulaire en sont un bon exemple car elles limitent l'épuisement des ressources par une meilleure gestion et entraînent une mutation des filières locales vers des modèles économiques plus adaptés aux évolutions du marché. Par ce biais, ces pratiques réduisent les émissions de gaz à effet de serre, facteur majeur du réchauffement climatique.

II - Propositions

Le travail réalisé et synthétisé dans le PNACC est exhaustif. Pour le secteur de la construction, plusieurs mesures sont proposées visant à adapter les études de conception afin de répondre au confort des usagers et à la pérennité des ouvrages. Dans le plan proposé, il n'est pas fait mention du réemploi et plus largement de l'économie circulaire. Cependant, nous identifions ces notions comme un levier supplémentaire qu'il serait important de nommer. Nous vous proposons ici de détailler comment ces derniers peuvent effectivement améliorer la résilience du secteur du bâtiment.

En particulier, concernant la mesure 38 "Assurer la résilience de l'économie de la filière bois" de l'axe 3, nous comprenons qu'il est important de préserver cet écosystème et la filière qui en assure la gestion. En ce sens, les filières de réemploi du bois sont des acteurs à ne pas négliger. En effet, le bois de réemploi est issu de déconstruction sélective d'ouvrages structurels ou non, et dont les qualités ont été conservées. Les acteurs du réemploi sont à même de requalifier ses produits, souvent du bois massif noble, et de les transformer pour leur donner un nouvel usage. Cette démarche permet d'éviter leur recyclage ou incinération tout en permettant à la forêt de ne pas être prélevée inutilement et

à ses sujets de continuer leur croissance. In fine, ce sont des émissions carbone évitées et une demande en matériaux bois issus de forêts réduite.

En sus, les études actuelles ne permettent pas d'affirmer avec certitude l'état des sols dans un climat à +4°C. Seront-ils encore adaptés pour supporter la plantation et le prélèvement d'arbres répétés sur les mêmes parcelles ? Seront-ils encore assez riches pour assurer la croissance des spécimens ? Nous pensons qu'il est important dès à présent de renforcer l'économie circulaire du bois, tant chez les filières déjà spécialisées mais également chez les industriels, afin que leur transition et adaptation soient en phase avec la vulnérabilité de cette ressource.

Pour aller plus loin, nous pensons que l'économie circulaire appliquée à l'ensemble des filières géosourcées (ex: pierre, terre) et biosourcées (bois, paille, chanvre, laine) doit se développer davantage pour espérer répondre aux adaptations climatiques du secteur de la construction. Les matériaux en question sont identifiés comme des solutions pertinentes vis-à-vis des problématiques de réduction de l'impact carbone, mais aussi du confort thermique en situation de forte chaleur. Ce sont des ressources le plus souvent locales et parfois issues de coproduit de l'agriculture. De plus, en cas de désordre, la réparabilité et démontabilité des ouvrages sont également facilitées contrairement aux bâtiments de béton ou d'acier. Ceci participe à leur croissance et nous amène à une réflexion sur la gestion de ses ressources pour répondre à la demande et au maintien des gisements. Ainsi, au même titre que l'intégration de l'économie circulaire au sein des filières bois, la résilience du secteur de la construction passe par le réemploi et la bonne gestion des matériaux/ressources qui la soutiennent.

L'application et le réemploi de ces matériaux à plus grande échelle nécessite de lever certains freins qui aujourd'hui limitent leur usage. Il s'agirait également de faciliter leur mise en œuvre, voire de lever ces freins.

En complément des propositions portées dans l'axe 5, nous proposons un point pour repenser localement l'économie de la construction. Il concerne la gestion des ressources par les différents acteurs de la constructeurs en intégrant le réemploi des matériaux pour la structuration d'une économie circulaire et le soutien des filières locales.

Soutenir le développement des filières décarbonées de la construction en incitant la commande publique et privée

Afin de limiter les déchets du bâtiment et favoriser le recours à des matériaux adaptés/pertinents pour construire de manière adaptée à +4°C, le marché de la construction et l'aménagement doivent renforcer leur position, déjà encouragée par la loi AGECL et la RE2020. En ce sens, les acteurs publics ont le pouvoir de promouvoir l'intégration de matériaux géosourcés, biosourcés et de réemploi pour ainsi créer une économie vertueuse et résiliente au travers de la commande publique. Pour les projets privés, une incitation ou le renforcement des réglementations permettrait de les orienter vers les mêmes ambitions. En motivant les commanditaires, les filières de matériaux décarbonés pourront se structurer et se développer pour répondre à leurs demandes.

L'adaptation au changement climatique est évidemment liée à l'adaptation aux ressources locales. Au-delà d'une démarche de réemploi, la recherche de gisement présent sur le

territoire régional et national est à favoriser. Ces actions permettent d'encourager une réappropriation de ces ressources pour la construction de demain en s'adaptant aux ressources à proximité des opérations. Se faisant, elles soutiennent les filières locales et leur ancrage dans leur territoire.

Au-delà des donneurs d'ordres publics ou privés, les entreprises de travaux devraient s'initier ou renforcer leur démarche de sollicitation des filières de réemploi. Cette action se traduit par la priorisation de ces filières décarbonées lors de l'évacuation des déchets produits qui ont, pour beaucoup, un potentiel de réutilisation.

En synthèse, nous proposons :

- Le renforcement des pratiques de réemploi du bois
- Le renforcement des filières de matériaux géosourcées et biosourcées dans le secteur de la construction en leur qualité de matériaux réemployables et à gestion durable.
- L'incitation des acteurs de la construction et de l'aménagement à faire appel à ces matériaux décarbonés
- L'incitation des entreprises à prioriser les filières de réemploi.